Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_06-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 19 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
CESSION D'UNE EMPRISE COMMUNALE - 110 RUE JULES GUESDE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 FEVRIER 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 29

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. M. LEGEAY. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE GAL. M. CILANE. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme LE HUEC. Mme LOPEZ-LE GOFF. Mme HEMON. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. M. MEGEL. Mme GALAND. M. HENAFF.

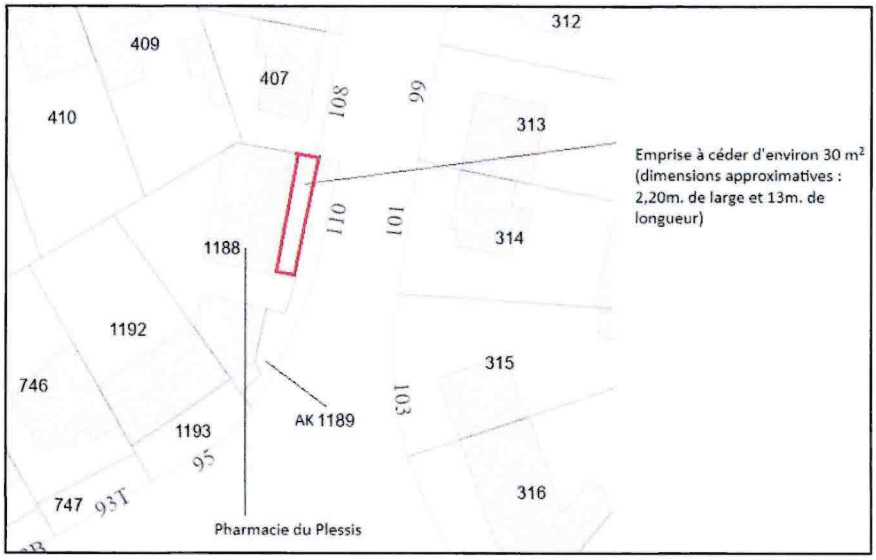
Absents excusés :
Mme LE BOEDEC donne pouvoir à Mme DUMONT
M. LEBLOND donne pouvoir à Mme MORELLEC
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à M. PERON
Mme LE COZ donne pouvoir à Mme LE BORGNIC
Mme MAHO
M. SCHEUER

Mme RIOU est élue secrétaire de séance pour la présente session.

La commune de Lanester est propriétaire d'une emprise non bâtie à usage public, située devant la pharmacie du Plessis sise 110 rue Jules Guesde et cadastrée AK 1189 (contenance cadastrale 105 m²).

Les représentants de la SCI des trois chemins, propriétaire de la pharmacie, ont sollicité la commune, dans le cadre de l'extension de l'officine, pour acquérir une partie de cette emprise d'environ 30 m², située devant le commerce et issue du domaine public communal.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_06-DE



Par un avis en date du 4 octobre 2024 n°2024_56098-71721, France Domaine a estimé cette emprise à usage public à 3 000€, assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Toutefois, la commune de Lanester est devenue propriétaire de l'emprise susvisée, en 2001, suite à une cession à titre gracieux par les copropriétaires du bâtiment du 110 rue Jules Guesde (voir l'acte de cession en annexe).

Compte tenu des éléments exposés, les modalités de cession à la SCI des trois chemins seraient les suivantes :

- Une cession à l'euro symbolique ;
- Les frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Vu le code Général des collectivités territoriales et ses articles L2241-1 et L2122-21,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain - Mobilités - Transitions du 11 février 2026,

Vu l'avis de France Domaine n°2024_56098-71721 du 4 octobre 2024 estimant la valeur vénale du bien communal,

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 février 2025 de déclassement de cette emprise,

Considérant la volonté municipale de céder cette emprise en vue de permettre l'extension de ce commerce,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE la cession d'une emprise d'environ 30 m², issue de la parcelle cadastrée AK 1189, située 110, rue Jules Guesde, aux conditions énoncées ci-dessus, à la SCI des trois chemins ou à toute autre personne morale qui s'y substituerait, après accord de la Ville.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_06-DE

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment signer le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)